

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure Parcoursup pour l'admission de votre enfant dans l'enseignement supérieur, un document dit « Fiche avenir » renseigné par le lycée complètera son dossier et sera transmis via la plateforme aux responsables pédagogiques des formations d'enseignement supérieur pour lesquelles il a formulé des vœux.

Cette fiche Avenir comporte :

Des éléments communs à l'ensemble des vœux :

- pour chaque discipline : la moyenne des deux premiers trimestres de terminale et le positionnement de votre enfant dans la classe ou dans un groupe, l'effectif de sa classe ou du groupe ;
- l'appréciation des enseignants de chaque discipline ;
- les éléments d'appréciation de son professeur principal.

Des éléments qui peuvent être différenciés selon les vœux formulés :

- l'appréciation et l'avis du chef d'établissement

À partir du 28 mars 2019, vous pourrez consulter les éléments suivants : la moyenne des deux premiers trimestres de terminale pour chaque discipline ainsi que le positionnement de votre enfant dans la classe ou dans un groupe de la classe (exemple en langue vivante).

Nous vous invitons à vérifier avec votre enfant chaque note saisie et à signaler avant le 3 avril 2019 toute erreur ou oubli au professeur principal.

Pour consulter la fiche Avenir, vous devez vous connecter au dossier de votre enfant sur Parcoursup, accéder à sa liste de vœux et ouvrir chacun d'entre eux.

A partir du 15 mai 2019, vous pourrez consulter les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement sur chaque fiche Avenir.

Cordialement

Le Proviseur